Annexe K

Caractéristiques des espèces végétales susceptibles d'être reconnues comme menacées ou vulnérables

CORÈME DE CONRAD

Corema conradii

Classe: Dicotyledones

Famille: Empétracées

Caractéristiques:

Petit arbuste très ramifié, à feuilles linéaires persistantes. Les plants sont unisexués. Le fruit est un petit drupe sec renfermant trois noyaux.

Habitat:

Dune stabilisée: lande à camarine et ouvertures de la pessière-sapinière.

Répartition:

C'est un élément de la plaine côtière atlantique. Sa répartition s'étend du New Jersey aux lles-de-la-Madeleine où il atteint sa limite septentrionale continentale. C'est le seul endroit où on trouve la plante au Québec.

Situation de l'espèce:

La plante est considérée rare ou disséminée dans l'ensemble de son aire de répartition. Elle figure sur la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Québec.

HUDSONIE TOMENTEUSE

Hudsonia tomentosa

Classes Dicotyledones

Famille: Cistacees

Caractéristiques:

Petit arbuste très ramifié croissant en touffes hémisphériques, à feuilles densément pubescentes, imbriquées et appliquées, camouflant la tige. Fleurs jaunes produisant une capsule ovoïde.

Habitat:

Lieux ouverts sablonneux, dunes tout particulièrement.

Répartition:

Plante nord-américaine répartie de la Caroline du Nord jusqu'au Labrador et vers l'Ouest, atteignant le nord de l'Alberta. Au Québec, on la retrouve sporadiquement de l'Outaouais à la Côte-Nord dans moins d'une vingtaine de localités.

Situation de l'espèce:

La plante est rare dans plusieurs états américains: Caroline du Nord, Connecticut, Dakota du Nord, Illinois, Indiana, Iowa, New Hampshire, Oklahoma, Vermont, Virginie de l'Ouest. Elle est aussi rare au Manitoba et en Nouvelle-Écosse. Elle figure sur la liste des plantes vasculaires susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables au Ouébec.

Annexe L

Avis de non contrevenance de la M.R.C. des Îles-de-la-Madeleine et de la Municipalité de Havre-aux-Maisons

CERTIFICAT DE LA MUNICIPALITÉ

ATTESTANT LA CONFORMITÉ DU PROJET AUX RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

(à être complété par le greffier ou le secrétaire-trésorier)

1.	Municipalité: Ilavre-aux-Maisons
2.	Nom et raison sociale du requérant: MRC des Îles
	C.P. 339 Cap-aux-Meules
3.	Adresse: 735 Route principale chemin
	Cap-aux-Meules GOR 1RO
	municipalité code postal
4.	Numéro du(des) lot(s) où le projet sera réalisé: 294
5.	Nature du projet: implantation d'un lieu d'élimination complémentaire
	et d'un dépêt de materiaux secs
6.	Zonage: (indiquer le zonage de l'aire d'exploitation)
	A-Zonage municipal
	Résidentiel: Agricole:
	Commercial: Industriel:
	Mixte (résidentiel et commercial): Autre (préciser):
	Aucun
	B-Zonage agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire agricole:
	Zonage agricole: Oui Non_X
7.	Le projet ci-haut mentionné:
	Contrevient aux règlements de la municipalité: Oui: Non:X
	Si oui, transmettre une copie du règlement
8.	Permis de la municipalité:
	- Un permis de la municipalité n'est pas requis X
	 Le permis sera délivré après la réception du certificat d'autorisation du ministère de l'environnement
	Le permis a été délivré Date:

SCEAU DE LA MUNICI	PALITÉ <u>1994-02-08</u> Date	Secrétaire-Trésorier
		Jean Richard Nom en caractère d'imprimerie

ATTESTANT LA CONFORMITE DU PROJET AUX REGLEMENTS DE LA M.R.C.

(à être complété par le secrétaire-trésorier)

-	
1.	M.R.C. des Iles-de-la-Madeleine
2.	Nom et raison sociale du requérant : M.R.C. des Iles-de-la-Madeleine
3.	Adresse: 735, rue Principale C.P. 339 numéro rue
	Cap-aux-Mcules Ilcs-de-la-Madeleine GOB 1BO
	municipalité code postal
4.	Numéro du (des) lot(s) où le projet sera réalisé :
	lot 294 , cadastre de l'Île de Havre-aux-Maisons
5.	Nature du projet : Lieu d'élimination complémentaire et dépôt de matériaux secs.
6.	Zonage : (Indiquer le zonage de l'aire d'exploitation)
	A- Zonaga municipal
	Résidentiel : Agricole :
	Commercial:
	_
	Mixte (résidentiel et commercial) : Autre (préciser) :
	B- Zonage agricole au sens de la loi sur la protection du territoire agricole : Zonage agricole : OUI NON 🗷
7.	Le projet ci-haut mentionné :
	Contrevient aux règlements de la municipalité : OUI UN NON E
	Si oui, transmettre une copie du réglement.
9.	Permis de la municipalité :
	- un permis de la municipalité n'est pas requis
	- le permis sera délivré après la réception du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement
	- le permis a été délivré Date :
1.	Le secrétraire-trésorier ou le greffier peut ajouter tout autre renseignement pertinent.
	SCEAU DE LA MUNICIPALITÉ 8 mars 1994 DATE SECRETAIRE-TRESORIER OU GREFFIER LISE CHRYRIER NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

rès avoir complété, retourner à : Ministère de l'Environnement Direction régionale du Bas-St-Laurent et de la Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine 212, rue Belzile Rimouski (Québec) G5L 3C3